

Mouvement citoyen SAQ CONSIGNE

Porte-parole : Denis Blaquière
2232 Noiseux, Saint-Jean-Baptiste, (QC) J0L2B0

(450) 464-0068 denisblaquiere@bell.net

Mémoire présenté à la
Commission des Transports et de l'environnement

Dans le cadre du mandat d'initiative
Les enjeux de recyclage
et de valorisation locale du verre

Juin 2019





Le meilleur moyen de s'assurer que le verre sera recyclé à sa juste valeur est de sortir le plus de verre possible du bac de récupération par une consigne sur les bouteilles de vin et de spiritueux vendues par la SAQ

Le mouvement SAQ Consigne

SAQ Consigne est un mouvement citoyen qui milite en faveur de la consigne des contenants. Nous nous opposons vigoureusement au gaspillage du verre qui est une ressource infiniment recyclable. Nous considérons que la SAQ, société d'État, a une obligation morale, environnementale et économique de consigner cette précieuse ressource. Et pour cette raison, chaque fois que nous nous rendons à la SAQ, nous remettons, à titre symbolique et dans la bonne humeur, nos bouteilles vides à un.e employé.e afin d'inciter la direction générale de la SAQ à prendre ses responsabilités par rapport aux contenants qu'elle génère.

Nous représentons les 90 % des Québécois et des Québécoises qui sont favorables à une modernisation de notre système de consigne et de son élargissement aux bouteilles de vin et de spiritueux de la SAQ.¹ Rarement a-t-on vu dans un débat de société un consensus populaire aussi catégorique que ce 90 % d'appui à la consigne.

Nous parlons donc au nom de tous ceux qui croient que nous devons impérativement sortir le verre du bac de récupération pour une gestion plus efficace de l'ensemble de nos matières recyclables.

Notre mouvement trouve écho partout à travers le Québec, et est appuyé par des groupes environnementaux comme Équiterre, Les Ami.e.s de la Terre de Québec, La Fondation David Suzuki Québec, Nature Québec, le Front Commun pour une gestion écologique du Québec. Le Pacte pour la Transition appuie aussi notre mouvement.

¹ Sondage SOM, Mise à jour de l'étude sur la modernisation du système de consigne au Québec, Juillet 2017, page 3.



Qu'est-ce qu'un système de consigne ?

La consigne est le système de récupération le plus performant au monde. Rien ne bat la consigne pour la quantité des contenants récupérés et la qualité des matières récupérées. En général, un système de consigne récupère deux fois plus de contenants que la collecte pêle-mêle.

La raison en est simple : les contenants sont triés un-à-un à la source par des gens, comme vous et moi, qui les rapportent. Ils ne sont jamais contaminés par d'autres matières comme c'est le cas malheureusement dans notre bac de récupération où le verre, le plastique et le papier se contaminent entre eux.

Les contenants récupérés par un système de consigne peuvent être remplis à nouveau, comme les bouteilles de bière, ou être facilement recyclés en nouveaux contenants d'aluminium ou de verre pour ceux qui sont à remplissage unique.

La matière récupérée par la consigne est pure à 100 % et elle va chercher les meilleurs prix sur les marchés. Ces matières sont généralement destinées à du vrai recyclage : une bouteille en verre devient une nouvelle bouteille en verre.

La consigne n'est pas un vieux système ni un système dépassé, c'est ce qui se fait de mieux pour générer une véritable et vigoureuse industrie de l'économie circulaire.

Pas étonnant que 8 provinces canadiennes sur 10 ont une consigne sur les bouteilles de vin, de même que plusieurs États américains et pays à travers le monde.



La consigne, un système gagnant

Pour les citoyens et les citoyennes du Québec, rapporter leurs bouteilles et leurs cannettes de bière consignées a toujours été une façon fort simple de faire un bon geste pour l'environnement. Nous rapportons 70 % des cannettes consignées et 95 % des bouteilles consignées.² Une performance remarquable !

Il ne fait donc aucun doute que les gens rapporteront leurs bouteilles de vin à la SAQ avec le même enthousiasme que les Ontariens qui ont une consigne sur leurs bouteilles de vin depuis 2007. Nous ne sommes pas plus bêtes qu'eux qui rapportent 85 % de leurs bouteilles vides pour récupérer les 20 cents de leur consigne.

Pensons-y, rien de plus facile que de remettre dans le sac de la SAQ les bouteilles vides avant d'aller s'en procurer de nouvelles. Nous n'avons pas le choix de de toute façon de nous rendre à notre succursale de la SAQ. Nos bouteilles vides font simplement du covoiturage avec nous.

Pas étonnant qu'une écrasante majorité des gens appuie notre système de consigne. Ils ont raison parce que la consigne c'est gagnant pour l'environnement, pour l'économie et pour la société.

² <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-consigne.pdf>



Consigne et environnement

La consigne c'est gagnant pour l'environnement parce que le verre, tout comme l'aluminium, est recyclable à l'infini. Envoyer plus de 60 % de notre verre au dépotoir comme nous le faisons maintenant au Québec est donc un gaspillage éhonté.

Enterrer du verre dans du béton ou de l'asphalte est peut-être une idée novatrice, mais cela reste du recyclage bas de gamme. C'est transformer une matière recyclable à l'infini en un produit à usage unique, comme une vulgaire paille en plastique !

En utilisant le verre récupéré pur à 100 % de la consigne, on évite indéfiniment d'extraire de nouvelles matières premières, et on réduit les gaz à effet de serre générés par la fabrication de nouveaux contenants.

Chaque fois qu'une fonderie de verre comme celle d'Owens Illinois à Montréal utilise 6 tonnes de verre récupéré, elle évite d'émettre 1 tonne de GES.³ 100 000 tonnes recyclées de la sorte équivaldraient à retirer 4 166 voitures qui parcourraient 20 000 km par an de nos routes.⁴ En cette période critique pour l'avenir de nos climats chaque tonne de GES évitée compte.

La fonderie de verre Owens Illinois pourrait à elle seule utiliser et recycler à l'infini tout le verre récupéré au Québec. Mais 0 % du verre récupéré à Montréal est transformé en nouveaux contenants de verre dans notre plus grande fonderie qui est justement située à Montréal. Notre industrie de la récupération et nos centres de tri sont encore et toujours incapables de lui fournir du verre pur à 100 % bien trié par couleur. L'usine Owens Illinois doit donc importer du verre récupéré de l'Ontario ou d'états américains qui fournissent du verre pur à 100 % grâce à leur système de consigne.

³ Lettre de Ryan N. Modlin, vice-président, Affaires gouvernementales Owens-Illinois, Inc. à M. Benoit de Villiers, président-directeur général, RECYC-QUÉBEC, (non datée).

⁴ Ressources naturelles Canada, Guide de consommation de carburant, 2009.



Consigne et économie

Une consigne sur les bouteilles de vin pourrait aider grandement toute notre industrie de la récupération et du tri. La fameuse crise qui frappe nos centres de tri n'est pas une crise du recyclage, c'est une crise de la récupération, en grande partie provoquée par la présence du verre dans nos bacs de récupération.

Le verre se brise, contamine le papier, le plastique, et est lui-même contaminé par toutes sortes de débris. Au final, les ballots de matières qui sortent de nos centres de tri sont de moins bonne qualité. Même les Chinois n'en veulent plus ! Pour le verre, c'est encore pire : il ne vaut absolument rien sur les marchés. Les centres de tri doivent payer pour l'envoyer au dépotoir.

L'avantage d'une consigne sur les bouteilles de vin est justement de sortir une grande partie du verre du bac de récupération, réduisant d'autant la contamination des autres matières. Les revenus de nos centres de tri vont augmenter, il y a aura moins de blessures des employés et moins d'usures des équipements. Une étude du CRIQ démontre d'ailleurs que la présence du verre dans les centres de tri est responsable de 23 % des impacts économiques négatifs qui frappe ces entreprises⁵.

Tout le verre récupéré par la consigne pourrait être acheminé à la fonderie Owens-Illinois permettant à cette usine qui emploie 450 travailleurs bien payés de rester compétitive... et de rester à Montréal.

Un système de consigne génère beaucoup plus d'emplois que la collecte sélective. Pas étonnant que le Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureau de la SAQ milite en faveur de la consigne des bouteilles de vin.

⁵ https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Etude-impact-matieres-CRIQ-sommaire_executif.pdf, page 22.



Consigne et fardeau fiscal

Un autre grand avantage d'un système de consigne est qu'il fait épargner des millions aux contribuables. Une vingtaine d'études récentes, effectuées partout à travers le monde, de l'Australie à l'Écosse, le confirment. Les gouvernements de divers paliers épargnent des millions en frais d'enfouissement, de transport des déchets, de nettoyage des rues, sans compter la valeur ajoutée aux matières récupérées.⁶

Un exemple tout près de chez nous est celui de l'Ontario. Cette province a instauré en 2007 une consigne sur les bouteilles de vin et de spiritueux vendues par la LCBO, l'équivalent de notre SAQ. Au cours des deux premières années de ce nouveau régime, la ville de Toronto à elle seule a épargné près de 900 000 \$.⁷

En dix ans, 3 milliards de contenants de boisson alcoolisée totalisant plus d'un million de tonnes de matière ont été détournés des dépotoirs.⁸ Le gouvernement ontarien estime que chaque 1000 tonnes de matière ainsi récupérée a créé 7 nouveaux emplois, soit 7000 au total. Mais la meilleure nouvelle est que grâce à la consigne sur les bouteilles de vin, la province épargne 40 millions \$ par année.⁹

Depuis 2007, le coût moyen annuel pour gérer le système de consigne ontarien a été de 21 millions \$.¹⁰ Conclusion : non seulement la consigne ne coûte rien, mais les contribuables sont encore gagnants.

Au Québec, le lobby anti-consigne a lancé une campagne de peur auprès des élus municipaux, laissant entendre que les villes vont perdre de l'argent si jamais il y avait une consigne sur les bouteilles de vins. Les maires ontariens seraient certainement morts de rire en entendant ça. Au Québec, 100 % des coûts de la collecte sélective vont continuer d'être entièrement remboursés aux municipalités que les bouteilles de vin soient consignées ou non.

La consigne sur les bouteilles de vin fonctionne très bien en Ontario. Il n'y a aucune raison qu'elle ne fonctionne pas aussi bien au Québec, et que les contribuables de toute la province puissent en tirer profit au même titre que nos voisins ontariens.

⁶ <https://www.cmconsultinginc.com/wp-content/uploads/2017/10/Fact-Sheet-Economic-Impacts-to-Municipis-New.pdf>

⁷ <https://www.cmconsultinginc.com/wp-content/uploads/2017/10/Fact-Sheet-Economic-Impacts-to-Municipis-New.pdf>

⁸ <https://news.ontario.ca/ene/en/2017/05/ontario-marks-three-billion-cans-and-bottles-recycled.html>

⁹ <https://www.newswire.ca/news-releases/the-facts-about-the-ontario-deposit-return-program-513534431.html>

¹⁰ Compilé à partir des rapports annuels de la LCBO de 2007 à 2018



Consigne et économie sociale

Un autre avantage de la consigne est que ce système est un puissant moteur d'économie sociale pour de nombreux groupes et organismes communautaires.

Un exemple bien connu à Montréal, et dont nous pouvons être fiers, est celui de la Coopérative de Solidarité Les Valoristes. Cet organisme est une entreprise d'économie sociale. Leur collecte de contenants consignés ramassés dans les rues de la ville de Montréal est une initiative qui « contribue à l'inclusion sociale, [à] la réduction de la pauvreté, [à] la redistribution économique, [à] la santé et [à] l'environnement, en récupérant les matières recyclables (principalement des canettes et des bouteilles consignées) [...] »¹¹ En 2015, Les Valoristes ont ramassé près de 800 000 contenants en 82 jours. L'élargissement de la consigne ne peut être que bénéfique pour les personnes en situation de pauvreté. « La Coop Les Valoristes [...] est un lien social essentiel pour une économie « verte » et durable. »¹²

La consigne est aussi un extraordinaire outil de collecte de fonds. Un exemple spectaculaire : en 2017, la campagne ontarienne « Returns for Leukemia Bottle Drive » a amassé plus de 1,8 million \$ pour aider la recherche pour vaincre la leucémie.¹³

Pourquoi se priver d'une telle ressource ? Dans la décision que prendra la CMM, elle doit tenir aussi compte de ces dimensions socio-économiques pour le bien commun.

¹¹ Jutta Gutberlet, Ph.D, Université de Victoria, Colombie-Britannique et Directrice du programme Participatory Sustainable Waste Management

¹² Ken Lyotier, Ph.D. honoris causa, fondateur United We Can, Colombie-Britannique

¹³ The Beer Stores, Operation Report 2017, page 6



Éco-Entreprise Québec : leader anti-consigne

Éco-Entreprise Québec a toutes les raisons d'être le leader du lobby anti-consigne au Québec. C'est un regroupement de milliers de producteurs de contenants, d'imprimés ou d'emballages. Tous les producteurs dont les produits se retrouvent dans nos bacs de récupération doivent être membres et lui payer une contribution. Pour montrer l'influence économique des entreprises membres de EEQ, soulignons que leur chiffre d'affaires combiné est de l'ordre de 100 milliards de dollars par année.¹⁴

Éco-Entreprise Québec exerce une influence considérable et néfaste sur nos gouvernements. À tel point que Recyc-Québec ressemble maintenant à une filiale de ce puissant lobby. On dirait bien qu'Éco-Entreprise Québec n'agit pas en pollueur-payeur, mais bien en pollueur décideur.

Pour « convaincre » le gouvernement de ne pas consigner les bouteilles de vin, Éco-Entreprise Québec a lancé son *Plan Verre l'Innovation*. Elle a investi 40 millions \$ pour moderniser 5 centres de tri pour mieux trier le verre. Elle a menacé de ne pas investir cette somme si la consigne allait de l'avant. Le gouvernement a reculé.

Nous savons maintenant que le *Le Plan Verre l'Innovation* d'Éco Entreprises Québec n'a pas tenu ses promesses. Leur technologie, appelée Krystaline, n'arrive pas à trier convenablement le verre pour en tirer de véritables gains pour l'environnement. Trop de contaminants, comme des morceaux de porcelaine ou de céramique, se retrouvent encore dans ce verre trié pour que les fonderies de verre puissent l'utiliser pour refaire des contenants. Le plus choquant est qu'Éco-Entreprise Québec proclame que leur technologie fonctionne. C'est de la pure désinformation ! Une petite ligne du bilan de leur expérience précise qu'ils considèrent ces contaminants... comme du verre !

Éco-Entreprise Québec veut maintenant que le gouvernement investisse 50 millions \$ dans cette technologie qui ne permet qu'un recyclage bas de gamme du verre. Le gouvernement ne doit pas investir dans ce plan qui empêche notre verre d'être recyclé à l'infini, alors que nous avons une fonderie à Montréal qui n'attend que le Québec se dote d'un mode de récupération du verre comme la consigne pour utiliser le plein potentiel du verre récupéré au Québec.

¹⁴ EEQ, Portrait des entreprises contributrices. Consulté en ligne (<http://www.eeq.ca/qui-est-eeq/pour-les-entreprises/responsabilites-legales-et-financieres/>), 8 avril 2019.



L'attitude honteuse de la SAQ

C'est une honte que la SAQ fasse partie du lobby anti-consigne et qu'elle utilise des fonds publics pour empêcher notre industrie du recyclage de se doter d'un outil de récupération aussi formidable que la consigne. La SAQ est parfaitement capable d'organiser un système de consigne pour les quelque 200 millions de bouteilles qu'elle met en marché chaque année. La SAQ ne vend pas des souliers, elle a une expertise hors pair pour gérer des bouteilles, qu'elles soient pleines ou vides.

En Ontario, les gens ont 452 endroits à travers la province où ils peuvent rapporter leurs bouteilles de vin vides. Nous ne pouvons pas croire que la SAQ n'est pas capable d'offrir un service équivalent avec ses quelque 800 points de vente au Québec, dont 407 succursales principales.¹⁵ Beaucoup de ces succursales sont dotées d'entrepôts commerciaux de 3,5 mètres de haut et seulement utilisés au plancher.¹⁶ Il n'y aurait, pour la plupart des succursales, qu'à ajouter des étagères pour pouvoir entreposer les caisses de bouteilles vides en hauteur, en attendant que le camion de la SAQ reparte avec lorsqu'il vient livrer les caisses pleines.

La SAQ perçoit déjà une consigne cachée de quelques sous à chaque bouteille vendue sans nous le dire. Cette surcharge dissimulée lui rapporte quelque 25 millions par année, dont elle se sert entre autres pour financer toutes sortes de projets de recherche pour recycler le verre... et surtout pas pour le consigner !

C'est ainsi que la SAQ appuie sans réserve le plan *Verre L'innovation* d'Éco-Entreprise Québec qui, comme nous l'avons vu, produit finalement du verre récupéré de basse qualité. Dans son rapport annuel 2018, la SAQ claironne pourtant que ce nouvel équipement est destiné « à fournir un verre de la plus haute qualité ».

La SAQ verse aussi chaque année près de 20 millions \$ à Éco-Entreprise Québec pour payer sa juste part à la collecte sélective. Si ses bouteilles étaient consignées, la SAQ ne serait plus tenue de verser cette somme qui pourrait plutôt servir à financer son système de consigne. 20 millions, c'est à peu près ce que le système de consigne coûte chaque année à la LCBO en Ontario.

Conclusions

Le gouvernement veut être près des gens, créer des emplois, éviter la fermeture d'usines dont les travailleurs sont bien payés et alléger le fardeau fiscal des contribuables : la consigne permet tout cela !

¹⁵ Rapport annuel de la SAQ 2018, http://s7d9.scene7.com/is/content/SAQ/Communications/la-saq/acces-information/documents-disponibles/publications/rapports-annuels/SAQ_RA2018_FINAL.pdf

¹⁶ Rapport annuel de la SAQ 2018, http://s7d9.scene7.com/is/content/SAQ/Communications/la-saq/acces-information/documents-disponibles/publications/rapports-annuels/SAQ_RA2018_FINAL.pdf



Nous encourageons donc fortement les villes de la CMM et toutes les autres municipalités du Québec à instaurer la consigne des bouteilles de vin sur leur territoire, et à insister auprès du gouvernement pour qu'il oblige la SAQ à consigner ses bouteilles.

Nous exhortons les élus municipaux et notre gouvernement de ne pas se laisser berner par les arguments fallacieux et intéressés d'Éco-Entreprise Québec.

Nous demandons au ministère de l'Environnement et à Recyc-Québec de reprendre le leadership de la gestion des matières résiduelles au Québec en appliquant rigoureusement et vigoureusement le principe des 3R : réduction, réutilisation et vrai recyclage.

Les citoyens et les citoyennes du Québec veulent poser le geste de consigner les bouteilles de vin. Il reste juste à notre gouvernement de poser le geste de moderniser notre système de consigne, et surtout de l'élargir aux bouteilles de vin.

En attendant, nous invitons encore et toujours les citoyens et les citoyennes de la province à rapporter leurs bouteilles vides à leur succursale de la SAQ.

